

31



Reçu le 12.05.20

Scanné le _____

20-MOT-148

Motion pour un soutien aux commerces et café-restaurants illusoirement plus solides

Le Conseil d'Etat a négocié un accord qui permet de réduire la charge locative des petits commerçants et restaurateurs, durement affectés par la crise du coronavirus dès lors qu'ils ont été contraints de fermer leur enseigne de manière intempestive. Si un accord est trouvé entre les deux parties, les locataires ne devront plus s'acquitter que de 25% de leur loyer pour les mois de mai et juin.

Les deux parties doivent signer une convention, selon laquelle le bailleur renonce à 50% du loyer. Le locataire en paie 25% et l'Etat de Vaud prend en charge les 25% restants. L'aide du canton pour les deux mois à venir est estimée à 20 millions de francs. Ce premier pas mérite d'être salué, mais il est insuffisant autant dans son champ d'application que dans sa durée.

Il a en effet été décidé que le soutien de l'Etat ne s'appliquerait qu'aux baux commerciaux dont le loyer mensuel fixe (hors charges) n'excède pas 3500 francs, respectivement 5000 francs pour les restaurateurs. Si paraît défendable que soit fixé un montant maximum de l'aide accordée, on peine à comprendre que ceux qui ont un loyer dépassant le palier de respectivement 3500 et 5000 francs soient exclus de tout soutien. S'il existe inéluctablement des effets de seuil dans de multiples aides de l'Etat et sur le plan fiscal, il n'est pas soutenable qu'un locataire payant 5001 francs (et plus) de loyer mensuel bénéficie d'une aide de zéro, alors que celui qui assume un loyer de 5000 francs (et moins) verra sa charge réduite de 75% du montant correspondant.

Pour justifier ce plafonnement, le Conseil d'Etat avance deux arguments : il ne veut pas d'un système de calcul trop compliqué générant d'importantes charges administratives et il souhaite limiter son aide aux petits commerces et restaurants. Même si l'intention de privilégier avant tout les plus petites structures partait d'une bonne intention, nous estimons que le curseur n'a pas été fixé au bon endroit.

Si le premier argument est recevable (mais résolvable), le deuxième

ne l'est pas, car il ne tient pas compte de la réalité du marché de la location immobilière. Selon Gastrovaud, la moyenne des loyers des cafés-restaurants est de 4000/4500 francs. Quelque 38% des restaurateurs ne recevront rien en raison de leur loyer, qui dépasse le plafond de 5000 francs fixé par l'État.» Ils seraient donc doublement pénalisés : ils paient souvent un loyer fort en raison d'un marché spéculatif et ne recevraient pas un centime d'aide.

Plafonner le montant de l'aide, et non pas sa limite d'octroi, permettrait d'aider des commerces et des restaurants qui sont autant dans une situation difficile et périlleuse que ceux qui disposent d'une surface réduite et assurerait - grâce à une aide limitée - d'éviter de tomber dans le piège d'une prime au marché spéculatif ou de soutien disproportionné à des grandes entreprises.

La présente motion demande au Conseil d'Etat d'abandonner l'idée d'un plafonnement du critère d'octroi pour faire le choix d'un plafond du montant de l'aide. Subsidiairement de déplacer le curseur afin d'aider une plus large palette de bénéficiaires.

Par ailleurs, il est évident que, compte tenu des contraintes posées aux établissements pour leur réouverture et de la fragilité de la branche, les commerces et établissements ne sont pas prêts de retrouver une situation de retour à la normale de leur chiffre d'affaires qui sera durablement impacté et qu'il convient d'étudier un nouveau délai de l'extension des mesures prises à quelques mois supplémentaires, à déterminer en fonction de l'évolution de la situation.

Conclusion : cette motion demande au Conseil d'Etat de : déplaçonner les critères d'octroi de soutien de l'Etat aux commerces et cafés-restaurants qui ont dû fermer leur enseigne durant la période de semi-confinement du Covid-19, d'étendre cette aide dans le temps et de présenter un projet en ce sens dans le cadre des mesures urgentes de lutte contre les effets économiques de la crise Covid-19.

Compte tenu de l'urgence, les soussignés demandent un renvoi direct de ce texte au Conseil d'Etat.

Vevey, le 11 mai 2020

Jérôme Christen

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella ✗	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé ✗
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues ✗
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis ✗	Gaudard Guy ✗
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud ✗	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien ✗	Germain Philippe
Buclin Hadrien ✗	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Gardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glare Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François ✗	Echenard Cédric ✗	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien ✗	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier ✗	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella ✕
Karlen Dylan ✕	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent ✕	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan ✕	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan ✕	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël ✕	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel ✕	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé ✕	Thalmann Muriel ✕
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis ✕	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine ✕	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge ✕	Richard Claire ✕	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc ✕
Miéville Laurent ✕	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misigo Céline ✕	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre ✕